



## Règlement intérieur du Secteur Jeunesse 11-17 ans Du Centre Socioculturel Les Chemins Blancs

### POUR QUI ?

Le secteur jeunes est proposé par le Centre Socio-Culturel les Chemins Blancs qui s'adresse aux jeunes dès l'entrée au collège jusqu'à 17 ans.

### QUOI ?

- **Vacances Scolaires :**

L'équipe d'animation accueille les jeunes et co-construit un programme d'activités pour les semaines d'activités.

Le Centre accueille vos adolescents du lundi au vendredi sur des :

- ½ journées
- Journées et/ou des soirées

Un panel d'activités sportives, artistiques et culturelles. Le programme vous est envoyé par mail 2 à 3 semaines avant le début des vacances.

- **Séjour**
- **Activités Ponctuelles**

### Bien vivre ensemble

#### **LE RESPECT :**

En t'inscrivant au secteur jeunesse, tu vas partager des moments en groupe, avec d'autres jeunes, d'autres adultes, dans des locaux partagés, ou encore sur des activités. Tu seras amené à respecter certaines règles mises en place :

- Respecter les autres
- Se respecter
- Respecter le matériel, les locaux
- Respecter l'environnement

La politesse ne coûte rien, elle ne doit pas être une contrainte mais un signe de reconnaissance. Elle est incontournable.

Aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée. Ton langage est l'image que tu renvois aux autres, il devra rester correct en toutes circonstances.

En cas de dégradations matérielles volontaires, les dégâts devront être réparés, ou à défaut facturés à tes responsables légaux.

Tu as choisi de participer aux activités. Cela implique une présence actives et non perturbée. Aussi, ton téléphone restera dans ta poche durant toute l'activité. Tu pourras tant servir durant les temps autorisés.

En cas de manquement répété aux règles énoncées par les animateurs ainsi que par le règlement, tu t'exposes à des conséquences (confiscation du portable, exclusion temporaire ou définitive...)

### *TRANSPORT :*

Attention, respecte bien les heures de départ. En cas de retard, le groupe se réserve le droit de partir sans attendre les retardataires.

De plus tu devras respecter les consignes de sécurité comme tous les utilisateurs de la route et surtout ne pas perturber le conducteur.

Les consignes s'appliquent pour tous les types de transport.

### *LA PLACE DES PARENTS :*

Tu es mineur et donc encore sous la responsabilité de tes parents. Ils ont leur mot à dire sur ce que tu as la possibilité de faire ou non et nous en tiendrons compte.

Si ton comportement n'est pas adapté, nous en échangerons rapidement avec tes parents et envisagerons ensemble des suites à donner.

### *RAPPEL DE LA LOI:*

La consommation d'alcool ou de tout produit illicite ainsi que la suspicion d'état sous emprise de substance justifiera l'interdiction d'accès au secteur jeunes. Il est interdit de fumer dans les locaux ou dans la partie extérieure des locaux enfance/jeunesse. Le port d'armes (blanche ou arme à feu) est interdit et entraînera une exclusion définitive du secteur jeunes.

Signature des responsables légaux

Signature du jeune

Date (Ce document a une durée de validité d'un an) :

## Conditions d'inscription

### *LE DOSSIER D'INSCRIPTION :*

Pièces à fournir au Directeur ou au secrétariat du CSC :

- Quotient Familial de l'année en cours (CAF, MSA) ou l'avis d'imposition de l'année précédente
- Fiche sanitaire
- Carnet de vaccination
- Etre à jour de ses règlements

Attention : Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. Le dossier d'inscription est valable du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

### *LES TARIFS :*

La tarification se fait en fonction de l'activité proposée ainsi que du quotient familial des parents.

La cotisation annuelle de 10euros est valable pour une année scolaire du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

### **LA FACTURATION ET PAIEMENT :**

En l'absence de justificatif, le QF maximum sera appliqué.

Les factures vous seront envoyés par mail à l'adresse indiqué sur le dossier d'inscription et par courrier le cas échéant.

Les moyens de paiement possibles :

- Chèque bancaire
- Chèques vacances (sauf pour les repas)
- Espèces
- Virement

### **ANNULATION :**

Jusqu'à 8 jours avant la date d'activité, l'annulation est possible avec remboursement. Les absences justifiées par un certificat médical vous seront également remboursé. Toutes autres absences qui ne rentreraient pas dans ce cadre vous seront facturées.

## **Assurance et Responsabilité**

Le Centre Socio-Culturel les Chemins Blancs, décline toute responsabilité en cas de perte, de vol (les objets de valeurs comprennent aussi les vêtements de marque et le téléphone portable) ou de dégradation d'objets personnels.

La responsabilité des parents pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant.

## **Traitement Médical**

Toute prise de médicament ne se fait qu'en possession d'une ordonnance médicale.

L'animateur conserve les médicaments durant la durée d'accueil du jeune.

Si votre enfant possède un PAI (protocole d'accueil individualisé), le document devra être remis impérativement avant le début de la semaine d'activité au Directeur, ainsi que la médication de celui-ci.

Si ce n'est pas le cas votre enfant ne sera pas accueilli sur le centre.

De plus, il est impératif que nous soyons informé explicitement de toutes difficultés médicales de votre enfant.

## Centre Socio-culturel les Chemins Blancs

189 avenue St Jean d'Angely, 79000 NIORT

### Secteur Jeunesse :

56 rue Massujat, 79000 Niort

@ : [numerique.cheminsblancs@gmail.com](mailto:numerique.cheminsblancs@gmail.com)

Téléphone : 07-82-72-79-39